



AMAT'ART

LE FESTIVAL DE PRATIQUE MUSICALE AMATEUR DES LAURENTIDES

5 & 6 DÉCEMBRE 2009

RÈGLEMENT

Tout participant qui ne se conformerait par au présent règlement pourra être disqualifié.

ADMISSIBILITÉ

Le festival est ouvert à tous les amateurs étudiant la musique avec un professeur des Laurentides ou résidant dans ce territoire. Les participants doivent être âgés de plus de 25 ans à la date des auditions et ne pas se destiner à une carrière professionnelle. Le festival est ouvert aux instrumentalistes vents, cordes, piano et aux chanteurs (chant folklorique ou classique), que ce soit en soliste ou en duo. À noter la possibilité de duos de pianos (deux pianos à queue disponibles).

RÉPERTOIRE

Pour chacune des catégories pour laquelle il est inscrit, le candidat doit jouer le nombre de pièces requis et respecter le minutage. Les œuvres devront être extraites du répertoire de type classique, jazz, traditionnel ou musiques du monde.

Les candidats devront absolument interpréter deux pièces de caractère contrasté et de compositeurs différents.

La durée minimale totale des deux pièces est de 3 minutes et maximale de 15 minutes.

INSCRIPTION

Pour être inscrit au festival, le participant doit :

- remplir sa fiche d'inscription lisiblement (en lettre moulées)
- accompagner sa fiche d'inscription du montant des frais d'inscription, en chèque libellé à l'ordre de la Fondation des arts des Laurentides, ou en mandat poste.
- inscrire obligatoirement dans l'ordre d'exécution les titres complets et les minutages exacts des pièces qu'il jouera.

La **date limite d'inscription** est fixée au **samedi 21 novembre 2009**, le cachet de la poste faisant foi. Aucun changement de pièce ne sera accepté après cette date.

Les frais d'inscription sont non remboursables. Ils sont déterminés selon le barème suivant :

- Solistes : 50 \$
- Duos : 75 \$

Le nom du participant doit être inscrit clairement sur le chèque ou mandat poste ; un règlement par candidat. Possibilité de payer en deux fois pour autant que le dernier versement soit effectué au plus tard la veille des auditions (à valider au préalable avec les organisateurs).

Une convocation sera envoyée au participant avec la date et l'heure de son audition.

DÉROULEMENT DES AUDITIONS

Le participant doit se présenter à l'heure indiquée sur sa convocation, au moins 30 minutes avant le début des auditions. Dès son arrivée, le participant doit aller confirmer sa présence à l'accueil et y remettre trois exemplaires (pas obligatoirement des originaux, une photocopie de bonne qualité est suffisante) des partitions qu'il va interpréter, identifiés à son nom et prénom.

AMAT'ART

LE FESTIVAL DE PRATIQUE MUSICALE AMATEUR DES LAURENTIDES

5 & 6 DÉCEMBRE 2009

Les candidats sont appelés par un présentateur pour exécuter leur prestation en fonction de leur nombre d'années d'études, celui ayant la moins grande expérience passant en premier. Une fois sa prestation terminée, le participant doit retourner s'asseoir dans la salle et y attendre la fin des auditions.

À la fin de la session, les juges remettent leurs commentaires écrits personnalisés sur leur prestation à chaque candidat.

Le participant peut alors récupérer ses partitions à l'accueil.

Les juges déterminent les premiers prix qui seront informés par courrier. Une remise des prix sera organisée début février 2010.

JURY

Le jury est composé de musiciens professionnels chevronnés et leurs décisions doivent être respectées et sont sans appel.

Les critères d'évaluation sont : la participation, le respect du style de l'époque, le respect de la partition, la qualité de l'interprétation ainsi que la présentation artistique.

Le jury tient compte du nombre d'années d'études du participant et de la difficulté de la pièce présentée. L'évaluation ne vise pas uniquement la compétition avec les autres musiciens mais aussi avec soi-même.

LOGISTIQUE

Le participant est entièrement responsable de son accompagnement musical en tout temps et doit donc le prévoir. L'accompagnateur ne peut pas jouer du même instrument que le participant, au risque d'être disqualifié.

Les deux pianos sont fournis par l'organisation.

La Fondation des arts des Laurentides, organisatrice de l'évènement, ne saurait être tenue pour responsable des dommages ou pertes d'instrument ou de matériel.

RÉCOMPENSES

- Des places pour aller voir un concert d'un orchestre prestigieux ou un musicien de renom (2 sièges par lauréat) ;
- Certificats-cadeaux ;
- Prêt de la salle des auditions pour organiser un concert intime ;
- Jouer en première partie d'un concert organisé une salle des Laurentides...